

COMMUNE DE LANDRY

Liste des délibérations

Conseil Municipal du 28 octobre 2024 à 19H30

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Didier FAVRE, Brigitte BOIRARD, Fabrice QUEY, Nathalie VILLIEN, Jean-Marc MANIER, Christophe HIDALGA, Michelle OUGIER.

Absents excusés : Annette KLASSEN, Géraldine COTE (pouvoir à Jean-Marc MANIER), Emmanuel COLIRE (pouvoir à Christophe HIDALGA), Julien CLEMENT-GUY (pouvoir à Fabrice QUEY), Jérôme FAVRE (pouvoir à Didier FAVRE).

1. Convention d'objectifs – Commune de LANDRY / SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX : Cinéma l'Eterlou

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention d'objectifs à intervenir, avec le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, en ce qui concerne le fonctionnement du Cinéma l'Eterlou à Vallandry, pour la saison d'hiver 2024.2025 et l'été 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir, avec le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX, en ce qui concerne le fonctionnement du Cinéma l'Eterlou à Vallandry, pour la saison d'hiver 2024.2025 et l'été 2025
- De noter que la subvention annuelle accordée par le SIVOM Landry Peisey-Nancroix, au profit du budget annexe du Cinéma l'Eterlou, est de 25 000 € (vingt-cinq mille euros)
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2. Demande de dérogation à la règle du repos dominical – Société SEMER

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce dernier est saisi par la DDETSPP 73 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la SAVOIE), d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée par la société SEMER, sur le chantier de construction de la télécabine TRANSARC, aux Arcs.

Cette exigence à la dérogation résulte du fait que ladite Société doit répondre à un besoin urgent sur ce chantier, en vue de l'ouverture de la station le 14 décembre 2024.

La requête est présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De donner un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée par la société SEMER, sur le chantier de construction de la télécabine TRANSARC aux Arcs
- De transmettre cette présente décision à la DDETSPP 73 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la SAVOIE)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3. Ouvertures de postes – hiver 2024.2025 – accroissement saisonnier d'activités

Monsieur le Maire :

- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2°
- Considérant la nécessité de recruter, comme chaque année, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité, à savoir la saison 2024.2025
- Propose l'ouverture des postes suivants :

<u>Services</u>	<u>Durée</u>	<u>Nombre</u>	<u>Durée hebdomadaire</u>
Garderie Tom Pouce	Du 09 décembre 2024 au 26 avril 2025 (Direction)	1	Temps complet
	Du 12 décembre 2024 au 31 mars 2025 (Animation)	3	Temps complet
Cinéma de Vallandry	Du 09 décembre 2024 au 26 avril 2025 (Projectionniste)	1	Temps complet
Agent d'entretien Vallandry	Du 25 novembre 2024 au 30 avril 2025	1	Temps complet
Agent de surveillance Bâtiment l'Adret - Vallandry	Du 25 novembre 2024 au 30 avril 2025	2	Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les propositions de Monsieur le Maire,
- De l'autoriser à signer les contrats correspondants, ainsi que tous documents relatifs à ces emplois
- De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts aux budgets 2024.2025.

4. Tarifs secours sur pistes – Domaine skiable Les Arcs / Peisey Vallandry – hiver 2024.2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs d'évacuation proposés par la Société ADS, pour l'hiver 2024.2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette nouvelle grille tarifaire conformément au tableau annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'application et au règlement de ces prestations.

5. Achat forfaits – saison hivernale 2024.2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LANDRY souhaite, dans le cadre de sa politique éducative et d'intérêt général de promotion du sport et des métiers de la montagne, offrir à certaines personnes, un accès au domaine skiable et à la pratique du ski.

Dans ces perspectives et en vue de la prochaine saison hivernale 2024.2025, Monsieur le Maire propose que la Commune achète des forfaits de ski, auprès de la Société ADS, concessionnaire du domaine skiable des ARCS PEISEY VALLANDRY, pour les catégories de personnes ci-après, afin de les offrir :

- Aux jeunes de moins de 16 ans, domiciliés et/ou scolarisés sur le territoire de la Commune de LANDRY
- Aux jeunes licenciés du SKI CLUB de PEISEY VALLANDRY de moins de 18 ans, sous conditions de participation assidue aux entraînements et aux compétitions ; une Commission Municipale spécialement créée à cet effet devra le contrôler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- D'autoriser l'achat, par la Commune de LANDRY, pour la saison 2024.2025, des forfaits de ski, afin de les offrir aux jeunes de moins de 16 ans domiciliés et/ou scolarisé sur la Commune et aux jeunes licenciés du SKI CLUB de PEISEY-VALLANDRY de moins de 18 ans, sous conditions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions, relatifs à cet objet
- De dire que les crédits sont ouverts au budget

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire, Thierry MARCHAND-MAILLET

